



## Après 9 ans sur le territoire....

Par **compans31**, le **30/03/2014** à **17:52**

Bonjour,

je suis un jeune homme de 25 ans, à la recherche d'un emploi après un CDD de 6 mois.

je suis arrivé en France en 2005 avec mes parents, pendant 8ans j'avais un titre de séjour étudiant, j'ai eu mon BEP + BAC Pro + BTS + Licence Pro.

après un bon parcours scolaire et à partir de septembre 2013 j'ai eu un titre de séjour "travailleur temporaire" pour une durée de 1 an.

le problème c'est le titre de séjour de mes parents (titre de séjour spécial) a cause de ce titre je n'ai pas pu obtenir un titre de séjour de 10 ans, même s'ils sont présent sur le territoire.

la question que je me pose aujourd'hui : pourrai-je demander la nationalité Française sans avoir un risque de refus ? (4 diplômes + 9 ans de résidence)

Merci  
Cordialement

Par **aguesseau**, le **30/03/2014** à **17:59**

bjr,

vous trouverez la réponse à votre question sur le lien de l'administration française:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>

cdt

Par **compans31**, le **30/03/2014** à **18:11**

Merci AGUESSEAU,

d'après les critères demandés je rempli toutes les conditions, mais le fait que je suis au chômage (sans toucher le chômage à cause de mon titre de séjour travailleur temporaire) j'ai peur de ne pas convaincre les autorités pour avoir un avis favorable !!!